



NOUVELLES INDICATIONS GÉNÉRALES EN CE QUI CONCERNE LE RAPPORT POST-ADOPTION

POUR LA 1^{ère} ANNÉE

Pendant la première année, l'Office du Tuteur, rédige trois rapports (par l'assistant social qui suit le cas). Ces rapports se réfèrent à la situation de l'enfant après 3 mois, 6 mois et 1 an après son arrivée en Suisse.

Si le dossier n'est pas suivi par l'Office du Tuteur Officiel cantonal, mais bien par Caritas, les rapports de la première année sont dressés par l'assistant social de Caritas. Dans ce cas, vous êtes priés de les demander en temps utile.

Le rapport doit être transmis à Pro Etiopia – Infanzia comme suit:

- **1 ORIGINAL - Signé**
- **1 PHOTOCOPIE de l'original**

- **1 TRADUCTION en anglais du même document**
- **1 PHOTOCOPIE de la traduction**

- **11 PHOTOS de l'enfant, en format 9 x 13 o 10 x 15 , si possible dans les situations suivantes:**
 - **5 photos: l'enfant tout seul**
 - **3 photos: l'enfant avec sa famille**
 - **3 photos: l'enfant avec des amis ou des proches**

De ces 11 photos, seulement 10 seront envoyées en Éthiopie, tandis que l'autre restera auprès du siège de Mani per l'infanzia.

SVP écrire nom et prénom de l'enfant derrière chaque photo ! Merci !

Les documents **ne doivent pas être légalisés** et pour la traduction, il n'est pas nécessaire de s'adresser à un traducteur officiel (si nécessaire, vous pouvez vous adresser à notre traductrice de confiance, Mme Anita Rutz, tél. 091 829 48 18).

À PARTIR DE LA 2^{ème} ANNÉE

Le rapport annuel ne doit plus être demandé à l'assistant social, mais c'est **la famille elle-même** qui doit écrire son **propre rapport annuel post-adoption**.

Important:

Pour ceux qui ont la possibilité de dresser le rapport directement en anglais, le rapport en français n'est plus nécessaire.

Le rapport doit être transmis

chaque année, d'ici le 31 octobre au plus tard,

comme suit:

- **1 ORIGINAL** (s'il n'est pas déjà rédigé en anglais) - Signé
- **1 PHOTOCOPIE** de l'original (s'il n'est pas déjà rédigé en anglais)

- **1 TRADUCTION** en anglais de ce document (ou l'original, s'il est déjà en anglais, signé)
- **1 PHOTOCOPIE** de la traduction (ou une photocopie de l'original)

- **11 PHOTOS** en format 9 x 13 o 10 x 15 de l'enfant, si possible dans les situations suivantes:
 - **5 photos:** l'enfant tout seul
 - **3 photos:** l'enfant avec sa famille
 - **3 photos:** l'enfant avec des amis ou des proches

SVP écrire nom et prénom de l'enfant derrière chaque photo ! Merci !

De ces 11 photos, seulement 10 seront envoyées en Éthiopie, tandis qu'une restera auprès du siège de Pro Etiopia – Infanzia.

Les documents **ne doivent pas être légalisés** et pour la traduction, il n'est pas nécessaire de s'adresser à un traducteur officiel (si nécessaire, vous pouvez vous adresser à notre traductrice de confiance, Mme Anita Rutz, tél. 091 829 48 18).

A partir de 2014*, conformément au mandat que vous avez soussigné, chaque famille est appelée à prendre en charge les frais relatifs au rapport annuel post-adoption. **En envoyant le rapport annuel, vous êtes tenus de payer CHF 100.-** sur le CCP 65-97558-1 (IBAN CH11 0900 0000 65097 5581) au nom de Mani per l'infanzia - 6967 Dino.

* Jusqu'en 2013, nous n'avons pas demandé de participation aux frais d'envoi. Dès cette année, toutes les familles, y compris celles qui ont adopté un enfant les années précédentes, doivent contribuer à nos frais pour les rapports post-adoption, en versant CHF 100.- par an/famille.

Nous vous rappelons que ces rapports doivent être transmis aux bureaux compétents d'Addis Abeba en temps utile.

Nous comptons sur votre collaboration en ce qui concerne le

SOIN DANS LA PRÉSENTATION DE TOUTE LA DOCUMENTATION

susmentionnée.

Merci!

Mani per l'infanzia

già Pro Etiopia-Infanzia

CH – 6967 Dino